



## Procès-verbal du conseil scientifique du 23 novembre 2017

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 23 novembre 2017 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris.

La séance s'ouvre à 9h.

### Membres présents ou représentés (14)

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
- M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
- Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples (procuration à M. Patrick BOUCHERON) ;
- Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
- Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne (procuration à M. Pierre SAVY) ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;
- M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Yves-Marie BERCE) ;
- Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;
- Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École Pratique des hautes études ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCE.

### Membres absents excusés (4)

- M. Alain BERETZ, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et histoire des textes ;
- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea ;

### Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Élection du président du conseil scientifique ;
2. Examen du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 ;
3. Informations de la directrice ;
4. Information sur le Contrat quinquennal 2017-2021 ;
5. Avis sur la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2018-2020 ;
6. État des crédits dédiés à la recherche pour 2018 ;
7. Activité du CCPS ;
8. Projet d'association des amis de l'EFR : présentation des résultats de l'enquête auprès des anciens boursiers ;
9. Manuscrits présentés pour publication ;
10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Élection du président du conseil scientifique

M. Patrick Boucheron se porte candidat pour un second mandat, sur proposition de la directrice de l'EFR. Sur 13 votants, 11 voix sont décomptées pour P. Boucheron et 2 votes blancs.

La directrice de l'EFR remercie P. Boucheron, qui est élu président du conseil scientifique de l'École française de Rome pour la période 2017-2020.

### 2. Examen du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. Informations de la directrice

La directrice indique les dates des conseils scientifiques prévus pour l'année civile 2018 : 15 mars à Paris, 21 juin à Rome et 22 novembre à Paris.

La directrice de l'EFR rappelle les événements scientifiques récents qui ont marqué l'établissement, dont l'exposition « Musiques, échos de l'Antiquité », au Louvre-Lens, dont Alexandre Vincent, ancien membre de l'EFR, est un des commissaires scientifiques. L'exposition est programmée jusqu'au 15 janvier 2018.

Le 22 septembre 2017 ont été fêtés à Naples les 50 ans du Centre Jean Bérard (CJB). À cette occasion, une exposition sur 50 ans d'archéologie au CJB a été inaugurée dans les locaux du consulat, au Grenoble, un film sur l'histoire du Centre a été projeté dans l'auditorium. La soirée s'est terminée par un cocktail sur la terrasse du Grenoble.

En octobre 2017, les Rendez-Vous de l'Histoire de Blois ont permis aux EFE de proposer comme chaque année depuis 2015 une table-ronde « carte blanche ». Les Rendez-vous étant consacrés en 2017 aux découvertes, le thème choisi par les EFE a été « Qu'est-ce qu'une découverte en archéologie ? ». Les livres publiés par les EFE ont été exposés au salon du livre d'histoire qui accompagne les RV.

Le 13 novembre 2017, à l'occasion d'un cocktail à Paris, a été lancé le fonds de dotation pour l'archéologie et le patrimoine en Méditerranée (Arpamed), en présence de B. Le Maire, ministre de l'économie. Ce fonds a pour objectif de subventionner les fouilles archéologiques françaises autour

du bassin méditerranéen. Étaient présents les membres du conseil d'administration et scientifique du fonds, les quatre directeurs des EFE méditerranéennes, des archéologues et des représentants du monde des affaires et de la finance. La directrice du Centre Jean Bérard, C. Pouzadoux siège au conseil scientifique, dont C. Sotinel est la présidente. À ce jour, deux fouilles de l'EFR-CJB ont reçu des financements du fonds (qui a subventionné aussi des opérations de l'IFAO et de la CVZ) : celle de la *Cenatio Rotunda* (Palatin, Rome) et de la Via dei Sepolcri (Pompéi).

Par ailleurs, le séminaire des EFE s'est tenu à Siem Reap au Cambodge les 28 et 29 novembre 2017 sur le thème « patrimoine en danger ». La directrice et le directeur des études antiques étaient présents, ainsi que M. Osanna, directeur général du Parc archéologique de Pompéi, qui a présenté une communication sur le site dont il a la responsabilité.

Le 2 février 2018, une journée sera consacrée aux EFE par l'AIBL, sur le thème de la participation des écoles à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine des pays qui les accueillent. Pour l'EFR, E. Nallbani (ancienne membre, CR au laboratoire Orient et Méditerranée) présentera une communication sur son action sur les sites de Lezha et Komani (Albanie), menacés par l'urbanisation et le développement du tourisme de masse.

Toutes ces activités scientifiques manifestent la montée en puissance du réseau des EFE, ce dont se réjouit la directrice de l'EFR.

C. Pouzadoux indique que le fonds Arpamed a subventionné le site de Belo en Espagne. Par ailleurs, elle indique que le 12 avril 2018 sera projeté le film sur le Centre Jean Bérard dans les locaux parisiens du CNRS.

#### 4. Information sur le contrat quinquennal 2017-2021

Le comité technique réuni le 3 novembre 2017 a donné un avis favorable au contrat quinquennal. Il sera signé par la directrice au ministère le 5 décembre 2017. Le nouveau contrat a un triple objectif : confirmer la montée en puissance du réseau des EFE, renforcer la politique scientifique et la politique de formation, et enfin renforcer le pilotage.

Pour atteindre le premier objectif, la réflexion est ouverte sur la création d'un comité d'orientation stratégique où pourraient siéger des représentants des personnels des EFE, une des recommandations du HCERES étant de créer le sentiment d'appartenance au réseau. Par ailleurs, un service commun sera créé et basé à Paris, à l'EFEO. Il comprendra deux postes : un poste de chargé de mission transition numérique, niveau ingénieur de recherche, et un poste de chargé de communication, niveau ingénieur d'études, qui veillera par ailleurs au secrétariat exécutif du comité des directeurs des EFE. Enfin, l'établissement d'une cartographie des compétences au sein de chaque EFE est aussi prévu.

Pour le deuxième objectif, on poursuivra le mouvement de sélection et de contrôle des projets scientifiques retenus dans le cadre d'un quinquennal. Le présent contrat quinquennal a limité à 32 le nombre de projets à développer (contre 50 lors du précédent). Le Comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) sera renforcé. La formation auprès des étudiants de Master sera développée. Un premier atelier, assuré par les membres de l'EFR, a eu lieu en 2017. L'exercice sera renouvelé en début d'année civile 2018 (fin janvier).

Pour la bibliothèque, l'effort portera sur les problèmes d'espaces et de stockage des livres. En ce qui concerne le service des publications, la transition vers le numérique sera poursuivie. Par ailleurs, il conviendra de pérenniser l'ouverture des éditions vers le grand public. Une série, les « Lectures méditerranéennes », commune à la CVZ et à l'EFR, en coédition avec Tallandier, vient d'être créée. Le premier ouvrage, sur Mazarin, paraîtra en janvier 2018.

Pour le troisième objectif (renforcement du pilotage), le bilan social de l'EFR sera élaboré. Le pôle archéologique sera renforcé grâce à la venue d'un topographe dès le mois de février 2018 sur le site de la Crypta Balbi. La directrice de l'EFR fait part d'un point d'inquiétude : le dialogue contractuel avec la tutelle s'est bien passé mais aucune question de financement n'a été abordée. Seul le bonus contractuel obtenu dans le précédent quinquennal a été intégré. Le budget de l'EFR prévoit en 2018 un cinquième des coûts liés à un poste de chargé de communication, comme chacune des écoles, et la tutelle s'est engagée sur la création d'un poste de chargé de mission à la transition numérique. Toutefois, la question est de savoir comment sera assuré le fonctionnement de la cellule parisienne dotée de deux postes (fournitures, missions, etc). Un travail avec la tutelle s'avère nécessaire en 2018 pour rendre opérationnel le projet.

Le CQ ne comporte pas comme par le passé d'engagement financier sur 5 ans. La subvention de la tutelle est annoncée chaque année en fin d'année pour l'exercice suivant. Actuellement la subvention est constante. Certains coûts augmentant chaque année, cela peut constituer un risque pour la bonne gestion de l'établissement.

On demande si le nombre de manifestations scientifique est contrôlé. La directrice de l'EFR répond qu'une règle interne a été établie : il ne peut être organisé plus d'une manifestation hors programme par mois et par section. De plus, pour les manifestations externes à l'EFR, il faudra exiger davantage d'appui logistique de la part des structures d'appartenance des collègues sollicitant la manifestation.

Le président du conseil scientifique confirme que ce pilotage plus aigu n'a pas suscité de problèmes particuliers de la part des interlocuteurs. La directrice conclut l'échange en indiquant qu'auparavant, les directeurs des études devaient prendre seuls la décision de ce type de manifestation. Une décision collective, par la CCPS, permet des arbitrages clairs et une responsabilité collective de l'établissement dans la décision prise.

Y.M. Bercé demande quel sera le type de public des « *Lectures méditerranéennes* ». La directrice de l'EFR répond qu'il s'agit d'un public français, curieux d'histoire et du monde actuel, sans être spécialiste. Ce sont des ouvrages de bonne vulgarisation résultant, pour l'EFR, de conférences tenues à Rome en partenariat avec les Instituts culturels. Une autre série de conférences, assurée par A.L. Nef, est programmée pour avril-mai 2018.

Le président du conseil scientifique indique que les Rendez-Vous de l'Histoire (Blois) auront pour thème en 2018 « le pouvoir des images ». La directrice sollicitera C. Pouzadoux dans ce cadre.

Le conseil scientifique émet un avis favorable au contrat quinquennal 2017-2021 et l'approuve à l'unanimité.

## **5. Avis sur la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2018-2020**

Entièrement renouvelée, elle est composée de sept femmes et huit hommes.

Le conseil scientifique adopte la composition de la commission d'admission pour la période 2018-2020 à l'unanimité.

## **6. État des crédits dédiés à la recherche pour 2018**

L'agent comptable de l'EFR, Monique Zimmermann, précise la distinction à opérer entre autorisation d'engagement et crédits de paiement, ainsi que la nature des dépenses : fonctionnement, investissement et personnel.

On constate une augmentation des dépenses face à une subvention qui n'évolue pas (celle-ci constituant l'essentiel des recettes de l'EFR).

Les projets de recherche peuvent être assurés grâce à des financements extérieurs. C'est le cas pour le projet européen Performart (ERC Consolidator Grant, CNRS-EFR) qui a fait l'objet du versement d'une subvention du Conseil européen de la recherche, de près de 230.000 euros en 2016. En 2018, un deuxième versement devrait intervenir et correspondant aux dépenses engagées durant la première phase du projet (sept 2016 - fev 2018).

Les recettes propres vont baisser en 2018 du fait de la renégociation du contrat avec le bar attenant au bâtiment de la place Navone (indemnité divisée par deux).

Le solde déficitaire (711 332 euros) s'explique par les grands investissements prévus en 2018, ce qui aura pour conséquence de puiser dans les réserves. Les principales dépenses d'investissement vont porter sur le changement de serveurs informatiques, le réaménagement des bureaux à la bibliothèque, la restauration des peintures place Navone et la rénovation du système de chauffage au Palais Farnèse.

Si l'on observe la répartition des dépenses par destination, on constate que les crédits de paiement dédiés à la recherche représentent 4 858 550 euros sur le total de 7 740 500 euros. Les dépenses de personnels en recherche constituent 72% du total des dépenses de personnel. Parallèlement, les dépenses pour la formation diminuent car, en 2018, il n'y aura que des membres scientifiques déjà docteurs.

Dans l'évolution des dépenses hors personnel permanent, on note une augmentation des crédits pour les ateliers de formation, une révision du calendrier de paiement d'un contrat de la bibliothèque (logiciel de gestion) qui engendrera un paiement important en 2018, de même que la part grandissante pour le gardiennage (garde armé à l'extérieur de la bibliothèque et garde à l'intérieur du palais Farnèse).

En sciences humaines et sociales, le projet Performart occupe une place importante dans l'augmentation des dépenses.

L'agent comptable de l'EFR précise que si l'établissement veut continuer à accueillir ce type de programmes, il doit prévoir des frais de gestion plus importants (correspondant à ceux prélevés par les autres universités et structures de recherche) pour une bonne administration.

## 7. Activité du CCPS

Un document est distribué en séance. La directrice de l'EFR s'engage à envoyer à l'avenir la documentation aux membres du conseil scientifique en même temps que le reste de la documentation, soit plusieurs jours à l'avance.

L'existence de la CCPS a le mérite de clarifier les bases des partenariats occasionnels noués par l'EFR, de faire entendre aussi les besoins et les limites de l'École aux collègues faisant une proposition d'association. L'EFR demande actuellement aux institutions partenaires de prendre en charge au moins 50% des dépenses des opérations organisées hors contrat quinquennal.

Sur 23 demandes de financement de projets hors quinquennal au fil de l'eau, 20 ont été acceptés, ce qui reste peu sélectif. Dans l'avenir, le soutien de l'EFR risque de se trouver limité par ses capacités financières et en termes de ressources humaines.

En fonction de l'évolution dans le nombre et l'importance des demandes d'association, l'EFR pourrait être amenée à réduire sa participation financière (à hauteur de 30%) et à demander plus de précision sur le support logistique assuré par le ou les organisateurs pour alléger l'organisation côté EFR.

F. Jesné précise qu'il existe une sélection « invisible », du simple fait de l'existence du CCPS, qui décourage les candidatures non structurées.

Il faut par ailleurs être attentif aux multiples sources de financement indiquées par le demandeur qui peuvent parfois ne pas se confirmer. G.H. Soutou pense alors qu'il faut un engagement écrit ferme dès l'accord de financement.

## 8. Projet d'association des amis de l'EFR : présentation des résultats de l'enquête auprès des anciens boursiers

La directrice de l'EFR explique que l'enquête n'a fait que confirmer majoritairement le lien des anciens boursiers à l'institution. Ainsi, pour créer l'association, il convient de se pencher sur l'objectif de l'association et le public visé. Serait-ce offrir un lieu d'échange et de partage d'expérience des chercheurs plus anciens vis-à-vis des plus jeunes ? Quelles pourraient être les actions ? Quelles pourraient-être les contreparties ? Où serait-elle basée ? En tout état de cause, l'enquête montre une réception favorable du projet. C. Pouzadoux pense qu'il faut rechercher une collaboration forte avec l'Italie, l'EFR étant un relai, un facilitateur pour l'accès aux informations du monde académique en Italie.

V. Chankowski indique qu'il faut un ETP, la question étant d'identifier qui financera les frais de personnel.

G.H. Soutou précise qu'il faut distinguer les amis des anciens, un ancien pouvant ne pas être ami. La directrice répond que l'association s'adresserait aux anciens qui ont fréquenté l'EFR, et aux amis, l'idée étant d'ouvrir l'association au public.

V. Chankowski donne l'exemple de l'association à Athènes, qui de fait, ressemble plus à une communauté de chercheurs.

R. Figuier donne l'exemple de l'AFAO : un support à temps plein est rémunéré par l'association.

A.M. Turcan pense alors que, dans ce contexte, il convient de convier les amis, car le mécénat peut contribuer à financer le support nécessaire au suivi administratif de l'association.

## 9. Manuscrits présentés pour publication

### Antiquité

- M. Humbert, *La loi des XII tables*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit (tirage papier).
- E. Volterra, A. Terrinioni et P. Buongiorno, *Materiali per una raccolta dei senatus consulta (753 a. C-313 d. C)*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit (tirage papier).

### Moyen Âge

- B. Cabouret, A. Peters-Custot et C. Rouxpetel, *La réception des Pères grecs et orientaux en Italie au Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*  
Le conseil scientifique décide que les articles seront insérés dans un MEFRM.
- O. Delouis, M. Mossakowska et A. Peters-Custot, *Les mobilités monastiques en Orient et en Occident de l'Antiquité tardive au Moyen Âge (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*  
Le conseil scientifique propose un second passage, après avoir effectué les corrections sollicitées par le rapporteur.

- B. Bavant et V. Ivanišević, *Caričin Grad IV. Catalogue des objets de fouilles anciennes et autres études*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit (publication en ligne et tirage papier limité).
- I. Bueno et C. Rouxpetel, *Les récits historiques entre Orient et Occident (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit (tirage papier).
- S. Gioanni, *L'autorité pontificale en Dalmatie (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit (tirage papier). Il conviendrait toutefois de modifier le titre. Par ailleurs, il reviendra au comité éditorial de l'EFR de décider s'il s'agit d'une BEFAR ou d'une CEF, et dans ce dernier cas, s'il convient d'apposer une sorte de logo « Adriatique » sans créer pour autant une sous-série.
- I. Mathieu et J.M. Matz, *Parcours universitaires et formations intellectuelles des officiers angevins*  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, après avoir modifié le titre et l'ordonnancement interne (publication en ligne et tirage papier limité).

## 10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

### 11. Questions diverses

V. Chankowski demande s'il existe une réflexion au sein des EFE sur les publications en archéologie de série. La directrice répond qu'un des éléments forts du contrat quinquennal est la création d'un poste de chargé de mission transition numérique. C'est donc une réponse qui sera à donner au niveau du réseau.

R. Figuière complète le propos en expliquant que les outils numériques ne sont pas adaptés à l'archéologie. Il travaille sur ce point avec les Presses universitaires de Caen. Les plateformes dédiées ne répondent que partiellement aux besoins (format pdf).

R. Figuière fait état du résultat de la vente promotionnelle organisée quelques jours auparavant : 13 500 euros ont été récoltés à Rome, et 10 000 euros du diffuseur (De Bocard). La vente programmée coïncidait avec un colloque organisé à place Navone, ce qui a favorisé les ventes.

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que le projet d'accueil par les EFE d'une chercheuse turque, proposé dans le cadre du programme PAUSE géré par le Collège de France (qui contribue au financement des séjours de chercheurs provenant de pays en guerre ou en exil) n'a pas été retenu.

La séance est close à 12 h 45.